

M. CURRAN: Cette définition de la falsification n'est guère réaliste si l'on tient compte des méthodes modernes de fabrication.

L'hon. M. HAYDEN: C'est votre opinion, monsieur Curran, et je suis sûr que vous êtes sincère, mais une fois que le bill sera adopté, il restera en vigueur pendant quelque temps, et nous ignorons qui rédigera les définitions à l'avenir.

L'hon. M. ROEBUCK: Je vais de nouveau donner lecture de l'article 4 de la loi actuelle:

L'aliment est censé falsifié, au sens de la présente loi,

- a) si une substance y a été mêlée de façon à en diminuer ou affaiblir la qualité ou la force ou à l'altérer de manière nuisible;

Je pense pouvoir améliorer un peu ce texte. En tout cas, que croyez-vous que peut être la falsification, à part le mélange avec l'aliment d'une substance qui réduit ou altère sa qualité ou sa force?

Le D<sup>r</sup> MORRELL: Voici, à titre d'exemple, un fait authentique. Quelqu'un prend des noix de muscade, en extrait l'huile et vend le résidu pour de la muscade. Pour moi, c'est une falsification.

L'hon. M. ROEBUCK: Cela ne relèverait pas de l'alinéa a) de l'article 4, mais peut-être de l'alinéa b):

Si une substance inférieure ou de moindre valeur a été substituée en totalité ou en partie à l'article;

L'hon. M<sup>me</sup> WILSON: Cela ne relèverait-il pas de l'alinéa c)?

M. CURRAN: Si. Il est ainsi conçu:

Si quelque principe important de l'article a été entièrement ou partiellement enlevé;

L'hon. M. ROEBUCK: Les trois autres alinéas de l'article 4 se lisent ainsi:

- e) s'il provient d'un animal malade, ou d'un animal nourri avec des aliments malsains;
- f) s'il contient quelque addition d'ingrédient toxique, ou quelque ingrédient de nature à le rendre nuisible à la santé de la personne qui en fait usage, que cet ingrédient ait été ajouté intentionnellement ou autrement; ou
- g) si sa force ou sa pureté tombe au-dessous de l'article type, ou s'il renferme des éléments constitutifs en quantité dépassant les limites de variabilité fixées par le gouverneur en conseil, aux termes des prescriptions qui suivent.

Pourquoi avez-vous éliminé tout cela de la nouvelle mesure?

Le D<sup>r</sup> MORRELL: Nous ne l'avons pas éliminé, monsieur. On en retrouve une bonne partie dans l'article 4 du bill, mais pas sous le terme de "falsification" parce que nous étions d'avis qu'il ne convenait pas de parler de falsification en ces termes.

L'hon. M. HAYDEN: Oui mais si un aliment est traité d'une des façons que vous énumérez là, qu'est-il sinon falsifié?

L'hon. M. ROEBUCK: En langage ordinaire, "falsification" signifie l'addition de quelque chose.

M. CURRAN: Ou la soustraction d'une chose.

L'hon. M. ROEBUCK: Je pense qu'en langage ordinaire cela signifie ajouter quelque chose.

Le PRÉSIDENT: Pas nécessairement.

L'hon. M. FARRIS: Où est la définition de "falsifié" dans le projet de loi?